

Communauté d'Agglomération du Douaisis : une conduite partenariale

Un diagnostic approfondi pour une meilleure connaissance de l'offre et de la demande locales

Le diagnostic, réalisé par un bureau d'étude externe, a quantifié et analysé l'offre, mais aussi la demande en produits issus de circuits courts alimentaires. Il s'agissait notamment de partager une vision précise des circuits courts sur le territoire, d'identifier les attentes et besoins des producteurs susceptibles de résonner avec les enjeux du territoire, et d'initier une dynamique partenariale incarnée par le groupe de travail mais destinée à s'ouvrir plus largement, aux producteurs et aux consommateurs.

Un premier diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture en 2006 souligne plusieurs constats :

- Une diminution des surfaces agricoles de 8% entre 1988 et 2000 : aujourd'hui, 52% des surfaces du territoire de la CAD (dont 2/3 dans le département du Nord).
- Une diminution de 40% du nombre d'exploitations entre 1988 et 2000, pour environ 170 exploitations agricoles professionnelles en 2006. Une augmentation de la taille des exploitations (en moyenne 41ha par exploitation en 2000).
- Nombre d'emplois directs liés à l'activité agricole : environ 550 personnes auxquelles il faut rajouter les emplois indirects en amont et en aval de la production.
- Une diversification présente mais peu développée : activité traditionnelle de vente directe en diminution, transformation à la ferme, accueil et hébergement peu développés.
- Des productions agricoles diversifiées.
- Un bassin de consommation important.

Ce premier diagnostic a permis de révéler le contexte et les enjeux agricoles de la CAD, et ainsi de proposer des orientations adaptées pour la stratégie agricole.

Une typologie des intentions des producteurs locaux

Le bureau d'étude a étudié l'offre par la réalisation de 120 entretiens téléphoniques et 32 entretiens approfondis avec des producteurs, sur les 170 exploitations du territoire communautaire. Cette enquête a permis d'une part de réaliser une typologie des intentions des producteurs locaux :

- 52 agriculteurs en circuit court sur le territoire communautaire, dont 42 % des exploitations transforment tout ou partie de leurs productions, 80% commercialisent par la vente à la ferme.
- 7 envisageaient ce type de projet.
- D'autres qui n'étaient pas intéressés.

L'étude a en outre qualifié les raisons de la réalisation ou non de ces projets afin de proposer des actions différenciées et adaptées au contexte des producteurs .

Elle a également apporté un argument non négligeable au projet de développement soutenu par la CAD, en identifiant que la vente en circuits courts était économiquement rentable (sous conditions d'organisation, d'équipements, d'un certain professionnalisme commercial...), avec un prix de vente pour le producteur qui est en circuit court 1,5 à 3 fois supérieur à ceux des circuits longs. Ainsi, le circuit court apporte un revenu supplémentaire qui permet de consolider ou créer un emploi.

Une typologie des motivations et attentes des consommateurs

L'analyse de la demande s'est réalisée par 132 questionnaires auprès des consommateurs et 28 auprès des cantines scolaires, ainsi que des enquêtes auprès de 18 détaillants et 15 restaurants.

Les points d'analyse essentiels sont :

- Les GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) restent de loin le premier lieu d'achat des consommateurs.
- Les principales motivations des consommateurs favorisant l'achat de produits fermiers locaux sont la fraîcheur, le caractère sain et naturel, le coût, la provenance locale, les qualités nutritives.
- A contrario, les raisons avancées par les consommateurs n'achetant pas de produits locaux : manque de temps, difficulté à trouver les lieux d'approvisionnement et le prix (supposé plus élevé, alors qu'ils ne le sont pas).
- Concernant les attentes des consommateurs, celles-ci reposent essentiellement sur la présence d'un rayon « produits locaux » dans les GMS et la création de magasins de produits locaux.

En ce qui concerne les grossistes et négociants, principaux fournisseurs des détaillants et des restaurateurs, ces derniers expliquent le fait de ne pas acheter de produits locaux principalement à cause du prix . Par ailleurs, ces restaurateurs sont en attente d'informations sur les produits fermiers locaux.

Le dialogue territorial pour une contribution collective à la stratégie de développement des circuits courts

Quel rôle de la collectivité dans le développement de projet de circuits courts alimentaires ? La CAD a défini un mode opératoire qui met en avant une démarche d'animation ayant pour objectif de créer les conditions du dialogue nécessaires à l'élaboration d'un projet commun partagé :

- La mise en réseau et la mobilisation des acteurs autour d'une programmation multipartenariale, à travers la création d'un lieu d'échange dédié à l'agriculture durable regroupant une quinzaine d'acteurs, acteurs agricoles et associatifs. Ce groupe est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet territorial en matière d'agriculture durable.
- Le pilotage d'actions relevant des orientations communautaires prioritaires .
- La valorisation et le soutien aux actions des partenaires s'inscrivant dans la stratégie territoriale partagée

Pour ce qui concerne plus spécifiquement le développement des circuits courts, la CAD a choisi de doter le territoire d'un document stratégique. C'est pourquoi, elle a lancé une étude de définition d'une stratégie territoriale de développement des circuits courts et de commercialisation de produits agricoles, qui s'est déroulée sur près d'un an. La première phase a consisté à établir un diagnostic précis de terrain à la fois de l'offre et de la demande, mais aussi du réseau des structures d'appui aux projets agricoles. A l'issue de cette phase, des réunions de travail ont permis de co-construire la stratégie, déclinée en 16 fiches-projets .

D'autres actions sont également privilégiées, telles que la mise en place d'un point de vente collectif sur le territoire : mais ce type de projets dépendant avant tout de la volonté collective de producteurs, le territoire ne peut dans un premier temps que susciter l'émergence de projets. Le souhait de la CAD est en effet de lancer une animation territoriale, une dynamique en faveur des circuits courts sur le territoire, à la fois avec les consommateurs et avec les producteurs. La journée d'échanges organisée en octobre 2010 et le marché de producteurs participent notamment de cette volonté.

Faire connaître l'offre existante sur le territoire pour aiguiller la demande : Le guide des producteurs « De la terre à la table, carnet des producteurs locaux »

La réalisation de ce guide est née de l'attente exprimée par les producteurs d'un support commun de communication et de celle des consommateurs sur le besoin d'information sur les produits locaux et leurs lieux de vente.

Création d'outils collectifs de communication

Il s'agit ici de faciliter le repérage par les consommateurs des produits et des points de vente par la mutualisation d'outils de communication (guides, objets promotionnels...), la création d'une signalétique, à l'échelle du territoire, dédiée aux circuits courts, ainsi que d'une cartographie sur internet.

Le développement des circuits courts à la CAD devra ainsi répondre à certaines exigences, formulées par le groupe de travail, en matière de développement durable :

- Assurer la juste rémunération du producteur dans le cadre d'un circuit de distribution équitable,
- Contribuer à l'amélioration du dialogue ville/campagne, producteur/consommateur, voire au renforcement de l'implication de la société civile dans les projets agricoles,
- Contribuer à développer des modes de production et de consommation durables et éco responsables,
- Permettre l'accès de tous à une alimentation saine et de proximité.



Réalisation d'un FORUM en octobre 2010...

Ce forum organisé avec l'ensemble des partenaires avait pour objectif de sensibiliser, d'informer et de donner les clés d'analyse et de réflexion aux producteurs et aux consommateurs sur les circuits courts au travers de critères relatifs à l'agriculture durable. Les consommateurs ont ainsi eu l'occasion de rencontrer une diversité de producteurs qui commercialisent en circuits courts alimentaires : du point de vente collectif aux AMAPs (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) et de questionner directement les agriculteurs, afin de mieux connaître leur métier, leurs difficultés et leurs perspectives.

... Et du premier marché communautaire de producteurs locaux en octobre 2011

Face au constat de la faible présence et la mauvaise identification des producteurs locaux sur les marchés de la CAD, cette action, construite avec les partenaires, consiste à organiser un marché annuel de producteur locaux permettant de les faire connaître et les valoriser.

Définition de la stratégie concertée : trois groupes de travail pour trois axes de développement

- Améliorer la commercialisation des produits alimentaires destinés aux circuits de proximité,
- Augmenter et structurer l'offre des produits alimentaires destinés aux circuits de proximité,
- Communiquer et assurer la promotion des produits alimentaires destinés aux circuits de proximité.

À l'issue desquels ont été proposés :

- 1 axe supplémentaire : Informer et professionnaliser les agriculteurs
- 11 orientations
- 16 fiches-projets

Une politique territoriale de développement des circuits courts en 16 fiches-projets

- Créer un point de vente collectif
- Projet pilote de référencement de produits fermiers et artisanaux dans une enseigne (GMS, Gamm vert)
- Impulser l'introduction/développement des produits locaux dans les cantines des communes de la CAD
- Augmenter la présence des produits fermiers locaux sur les marchés de la CAD
- Réaliser une étude de marché sur les restaurants et commerces de proximité

- Accompagner l'installation des agriculteurs sur de petites structures
- Développer la transformation des produits végétaux et animaux sur le territoire de la CAD
- Elaborer et diffuser un guide des producteurs
- Organiser une campagne de communication
- Créer des outils collectifs de communication
- Organiser un événement local à destination du grand public
- Intégrer les exploitations agricoles en CC dans l'offre touristique locale
- Organiser des journées portes-ouvertes à la ferme
- Organiser un forum professionnel sur les circuits de proximité
- Créer un guide des circuits courts à destination des producteurs
- Adapter les dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets (individuels ou collectifs) aux cas des projets de diversification en CC

Principales conclusions de la contribution collective : trois axes communautaires prioritaires

La création de très petites exploitations (en maraîchage et élevage) et le développement de la diversification vers des cultures à haute valeur ajoutée, alternative à l'agrandissement :

- Faciliter l'accès au foncier aux porteurs de projets d'installation : création et dès 2012 mise à disposition de réserves foncières aux porteurs de projets (dans le cadre de conventions avec la SAFER ou de parcelles agricoles communautaires). Est également valorisé le travail des partenaires impliqués dans le groupe de travail mis en place par la CAD, à l'exemple de la réunion publique de Terres de Liens sur « l'accès collectif et solidaire à la terre ».
- L'aide financière à l'installation de la CAD, qui s'inscrit dans le cadre du Régime DE MINIMIS fixé par l'Union Européenne. La CAD a décidé d'octroyer cette aide à l'installation uniquement aux exploitations dont la surface est inférieure à 5ha.
- Développement des circuits courts.
- Réalisation d'une plaquette de promotion des dispositifs d'accompagnement des projets agricoles (techniques et financiers).

Développer l'agriculture biologique :

- Favoriser l'émergence de projets d'installation et de conversion en agriculture biologique : dans le cadre du régime d'aide à l'installation et par la réalisation d'actions de sensibilisation, d'information, de formation destinées à favoriser l'émergence de projets.
- Développer et rendre visible la demande en produits issus de l'agriculture biologique par des actions en faveur de la restauration collective : réunion d'information animée par APROBIO en février 2010 et soutien aux initiatives visant à développer l'approvisionnement en produits bio.

Conclusion

L'indispensable adaptation des projets au contexte local est la principale limite du transfert.

Le point de vigilance exprimé par Elsa Franchineau, chargée de mission à la CAD, est de ne pas transposer à l'identique les méthodes de développement de projets de circuits courts alimentaires. Il s'agit bien de connaître, de comprendre et d'identifier « ce qui se passe sur son territoire » : ses enjeux, le contexte des agriculteurs, les choix d'approvisionnement des détaillants, des restaurateurs et des citoyens. Face à ces différents constats, « le territoire ne décrète pas », il anime et crée les conditions du dialogue et de la construction d'un projet partagé par l'ensemble des partenaires, de manière à rendre opérationnelle la stratégie agricole et le projet de circuits courts alimentaires. Nous parlons par conséquent d'un projet ascendant, émanant des acteurs locaux, qui entre ainsi en adéquation avec le contexte local. Le territoire est ainsi légitimé, parce qu'il est à l'interface de nombreux protagonistes concernés par l'alimentation et en capacité de mobiliser, mettre en réseau, animer... l'ensemble des acteurs locaux, qu'ils soient citoyens, restaurateurs ou agriculteurs.